



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28

QUESTION N°		
16-061		
OBJET		
Séjour de la maison des jeunes		
-		
Participation communale		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Étaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélien MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Maison des Jeunes a pu participer à un séjour en Espagne, du 26 au 28 octobre 2016, grâce notamment au travail mené en collaboration avec les associations Marmaille et Compagnie et Anim'belle.

L'association Amin'belle ayant avancé des frais au profit de la Maison des Jeunes, Monsieur le Maire propose que la commune leur reverse une participation à hauteur de 750 euros, l'opération ayant été validée en concertation avec la trésorerie de Beaucaire.

Pour information complète, les associations ont elles-mêmes apporté 600 euros chacune et les familles des jeunes ont participé à hauteur de 90 euros par enfant.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **DECIDE** de verser une participation de 750 euros au profit de l'association Anim'belle.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°		
16-062		
OBJET		
Gestion du cimetière		
-		
Actualisation des tarifs		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		
Tableau des tarifs concessions cimetière		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélien MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT


Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commune a fait installer onze nouveaux caveaux (8 de 2 places et 4 de 4 places) répondant aux nouvelles normes (NF 98-049 comportant bac de récupération, poudre, filtre, fond).

Aussi il y a donc lieu d'actualiser les tarifs des concessions au cimetière à partir du 1^{er} novembre 2016 tel que proposé dans le tableau ci-annexé (augmentation de 120 euros par caveau pour tenir compte des nouvelles normes).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **DECIDE** d'adopter les nouveaux tarifs des concessions au cimetière tel que proposé dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°		
16-063		
OBJET		
Gestion du cimetière		
-		
Actualisation du règlement intérieur		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		
Projet de modifications d'articles		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélie MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT



Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération précédente et explique que, pour tenir compte des nouvelles dimensions des concessions dites « 4 places », il convient de modifier le règlement intérieur du cimetière à l'article 17 : 1,50 m (largeur) x 3,00 m (longueur) = 4,50 m².

D'autre part, il convient d'en profiter pour actualiser les articles 50 et 51 concernant les dates d'exhumations et les conditions de vacations funéraires.

Un récapitulatif de ces modifications est annexé à la présente.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **DECIDE** de modifier les articles 17, 50 et 51 tel qu'annexé.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement qui en découle ainsi que toute pièce qui s'y rattacherait.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°		
16-064		
OBJET		
Convention d'utilisation des installations communales par le collège		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		
Projet de convention		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET



Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélie MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le collège utilise cette année scolaire 2016-2017 des installations sportives de la commune, et qu'il y a donc lieu d'en définir les modalités de mise à disposition, notamment en matière de responsabilités.

Le projet de convention ci-annexé est donc proposé à l'approbation des conseillers municipaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** le projet de convention relative à l'utilisation d'installations sportives de la Commune au profit du collège ci-annexé.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°		
16-065		
OBJET		
ZAC des Ferrières		
-		
Rétrocession des voiries et espaces publics		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET



Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélie MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'aménagement en cours de la ZAC des Ferrières, dont la deuxième tranche est en phase de lancement.

Il y a donc lieu de récupérer les ouvrages réalisés par l'aménageur dans le cadre de la première tranche (voiries, réseaux, espaces communs...), à l'exception des parcelles E 2074 et 2076 (chemin de la Tour) devant encore faire l'objet d'aménagement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** le présent projet d'avenant.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	24	28

QUESTION N°		
16-066		
OBJET		
ZAC des Ferrières		
-		
Modification du traité de concession		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélié MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le Traité de Concession d'aménagement de la ZAC des Ferrières, adopté par délibération du 30 septembre 2008 puis modifié par délibération du 8 janvier 2009, et son avenant n° 1 adopté par délibération du 19 janvier 2012.

Le but de l'avenant n°1 était de modifier les participations et le programme des équipements publics de la Tranche 2 afin de faire porter à l'aménageur la réalisation de la Liaison Ouest (LIO), sans pour autant porter atteinte aux éléments financiers initialement convenus...

Mais Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier à nouveau le traité afin notamment de permettre le bon achèvement de la ZAC et notamment de sa tranche 2, qui est liée à la réalisation de la LIO confiée depuis l'avenant n° 1 à l'aménageur, **en raison de l'augmentation importante du coût prévisionnel de cette liaison** (due aux contraintes de réalisation du pont de traversée du Rieu et à la nécessité d'aménager un carrefour destiné à sécuriser l'accès à la carrière).



Monsieur le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir approuver un nouvel avenant, par lequel la Commune renoncerait à la participation financière de 250 000 euros en échange de la réalisation complète par l'aménageur de la voie de desserte de la ZAC, intégrant non seulement la plus-value due au pont mais aussi celle découlant de l'aménagement du futur carrefour de desserte de la carrière et intégrant l'éclairage de la voie LIO traversant la carrière.

Ce nouvel avenant a aussi pour objet :

- De prolonger les délais nécessaire de cinq ans supplémentaires car on arrive au terme des huit ans du dossier de réalisation de la ZAC ;
- D'adopter la nouvelle image de la projection tranche 2 et de modification le cahier des prescriptions architecturales et paysagères y afférent ;
- Et plus généralement d'effectuer un balayage complet pour mettre à jour le dossier de réalisation d'origine (datant de septembre 2008).

Il est précisé que le nombre de logements reste inchangé à 550, en dehors des logements sociaux du projet de la maison en partage qui sont venus se rajouter.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** le présent projet d'avenant.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y afférent.



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°		
16-067		
OBJET		
Pôle culturel associatif et de loisirs		
-		
dénomination		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
21	3	4
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélié MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réalisation du pôle associatif culturel et de loisirs, financé par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence à concurrence de 3,5 millions d'euros, et qui se situera sur le plateau, chemin de la tour, à proximité du giratoire tout en haut du chemin du Coste Canet, menant vers la Madone.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le nom de ce futur établissement.

La majorité municipale propose de baptiser ce pôle du nom d'Elie BATAILLE, qui a beaucoup œuvré pour les associations et qui a d'ailleurs lui-même été président d'association.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **APPROUVE** le nom du futur pôle culturel associatif et de loisirs :

ESPACE ASSOCIATIF ELIE BATAILLE.

 **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter l'avis de la famille.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°		
16-068		
OBJET		
Collège de BELLEGARDE		
-		
dénomination		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	4	6
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélien MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le nom du collège de BELLEGARDE sera arrêté par le conseil d'administration de l'établissement, et que la commune doit donc proposer un nom à cet effet. Il ajoute que quand on regarde les noms des collèges gardois, on a des noms locaux ou non, attachés à des personnes illustres (par exemple Elsa TRIOLET ou Eugène VIGNE à Beaucaire).

D'où une proposition de Monsieur le Maire avec beaucoup de symbolique (un écrivain, poète, assassiné par un régime fasciste...), qui symbolise la lutte contre le fascisme, l'illettrisme, la défense de la jeunesse et des convictions... Il s'agit de Federico GARCIA LORCA.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **PROPOSE** pour le collège de BELLEGARDE le nom suivant :

COLLEGE FREDERICO GARCIA LORCA.

 **MANDATE** Monsieur le Maire pour faire suivre cette proposition au Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°

16-069

OBJET

COLLEGE DE
BELLEGARDE

Désignation du
représentant au
conseil
d'administration

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.

CONVOC. & AFFICHAGE

Le 25/10/2016

DEPOT EN PREFECTURE

PIECE JOINTE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélien MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commune est représentée au sein du conseil d'administration du collège de BELLEGARDE, en tant que commune siège de l'établissement.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir élire à bulletins secrets son délégué.

Est élu délégué titulaire Monsieur Juan MARTINEZ avec 20 voix.

Est élue déléguée suppléante Madame Stéphanie MARMIER avec 19 voix.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016

Le Maire,
Juan MARTINEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°		
16-070		
OBJET		
RD 3		
-		
Enfouissement		
-		
Demande de subvention au Syndicat Mixte d'Electricité du GARD		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélien MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.


Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réfection de la RD3, et au titre de la mise en discrétion des réseaux aériens, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) peut octroyer une subvention à la commune.

Le projet de mise en discrétion des réseaux électriques aériens existants consiste à reprendre et enfouir les traversées aériennes existantes sur la rue de la République et la rue l'Artes, ainsi qu'à reprendre les réseaux BTA depuis le poste de la place St Jean.

Le coût de ces travaux est estimé à 150 026.82 € TTC (125 022.35 € HT).

Aussi, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter cette aide financière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter l'aide financière auprès du SMEG dans le cadre de la mise en discrétion des réseaux électriques aériens existants du projet de réfection de la RD3.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	24	28

QUESTION N°		
16-071		
OBJET		
Convention avec le Centre de Gestion du GARD pour mise à disposition d'un ACFI (agent en charge de la fonction d'inspection)		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/10/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
PIECE JOINTE		
Projet de convention		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 2016

Le trente et un octobre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER, Françoise DENIS

Etaient absents : Michel BRESSOT, Aurélie MUNOZ, Marinette CANET, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET

Procurations : de Michel BRESSOT à Juan MARTINEZ, d'Aurélie MUNOZ à Adrien HERITIER, de Marinette CANET à Claudine SEGERS, de Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Lucie ROUSSEL.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en son article 25,

Vu, le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu, le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu, la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard en date du 17 juin 2016, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention du Service de Prévention des Risques Professionnels,

Vu, les avis favorables unanimes du Comité Technique en date du 16 juin 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion par la délibération en date du 17 juin 2016 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) auprès des collectivités. Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service de Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de conseil et d'inspection au sein d'une convention unique.

Les ACFI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

- D'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- En cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Cette disposition émane du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié (article 5). Ce texte prévoit en effet l'obligation pour toutes les collectivités de planifier une inspection des lieux de travail et la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion du Gard.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention de mise à disposition d'un agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **DECIDE :**

Article 1 :

- De demander le bénéfice des prestations proposées par le Centre de Gestion,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité (750 € /an).

Article 2 :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 31 octobre 2016*

Le Maire,
Juan MARTINEZ